

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU VENDREDI 30 JANVIER 2009

L'an deux mil neuf, le vendredi 30 Janvier à 20 h 30 le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-YORRE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Roger LEVILLAIN, Maire.

### Etaient présents :

M. LEVILLAIN Roger  
M. GAYET Serge  
M. NOCART Eddy  
M. BESSE Daniel  
M. LALOGUE Philippe

M. KUCHNA Joseph  
Mme LEFEBVRE Renée  
M. LEBON Thierry  
M. SALGUES Yvon  
Mme GENTY Christiane

Mme MERLE Martine  
M. MARCAUD Hugues  
M. JARDILLIER Jean-Pierre  
Mme MOYRENAL Micheline  
M. LEMAIRE Philippe

### Pouvoirs :

Mlle GONZALEZ Corinne à M. LEVILLAIN Roger  
M. ROUCAU Raymond à Mme LEFEBVRE Renée  
Mme FRADIN Madeleine à M. KUCHNA Joseph

### Absents excusés:

Mme MARIDET Sophie  
M. BOUBERRIMA Abderzek

Mme BLETTERY Monique  
M. SAUZEDDE Alain

Mlle GRIMARD Eliane

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 23, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des collectivités locales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Yvon SALGUES est élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.  
Secrétaire administrative : Catherine RENARD, D.G.S.

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 19 Décembre 2008 :  
Monsieur Yvon SALGUES émet une remarque et constate l'absence d'indication du taux de revalorisation des tarifs communaux, il s'agit donc de 2.7 %.

Il souhaite également que soient nommés expressément les conseillers qui n'ont pas pris part à un vote ou qui ont émis un vote défavorable.

Monsieur Daniel BESSE demande que le vote des taux à venir soit basé sur l'indice INSEE équivalent à 12 mois glissants en tenant compte du dernier taux pris en compte.

Décisions de Monsieur le Maire depuis le dernier Conseil Municipal :

**N° 55/2008 :** Vu la décision n°54/2008 d'attribuer un logement à la famille BATIER, et vu la situation de détresse de cette dernière, ils sont dispensés de payer un chèque de caution.

**N° 01/2009 :** Le contrat de location signé avec Mme Maria MAGANINHO pour le logement situé 13, rue de la liberté, à Saint-Yorre est résilié au 31 janvier 2009.

**N° 02/2009 :** Le contrat de location signé avec Mme Céline VERNISSE, pour le logement situé 2, rue des Petits Bois, Résidence du Parc, Bâtiment B n°4 à Saint-Yorre est résilié au 31 janvier 2009.

## **I. AFFAIRES FINANCIERES**

### **1) COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VICHY VAL D'ALLIER : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES CONCERNANT LE CENTRE DE LOISIRS DU PARC DU SOLEIL**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport établi par la Commission Locale d'évaluation des transferts de charges modifiant l'attribution de compensation de la commune de VICHY en l'augmentant de la somme de 29 336 € par an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

### **2) PROJET DE REALISATION D'UN ABRIBUS ROUTE DE BUSSET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL**

Monsieur le Maire présente la demande des habitants de la Route de Busset et notamment, le lotissement des 11 Fusillés concernant la pose d'un abribus destiné aux élèves du Collège.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à ce projet et autorise Monsieur le Maire à solliciter Monsieur le Président du Conseil Général pour obtenir une subvention.

Cette aide, dont le versement est conditionné par la pose d'un caisson d'affichage double face utilisé pour la communication institutionnelle départementale, pourrait être de l'ordre de 30 % au titre du programme « Réalisation d'abris voyageurs » et de 40 % au titre des Amendes de Police.

### **3) ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL : MODIFICATION DU CONTRAT**

Monsieur le Maire explique que jusqu'à présent, la commune assurait elle-même les absences du personnel communal qui se trouvait en congé pour maladie ordinaire, ou en congé de maternité.

La Commune avait souscrit un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel auprès de la Compagnie DEXIA SOFCAP pour les risques tels que le décès de l'agent, le congé de longue maladie, le congé de maladie longue durée, les accidents de travail ou maladie professionnelle imputable au service ;

Or, pour tenir compte du renouvellement du personnel, notamment administratif, il propose la souscription du risque maternité, cela représente une augmentation de la cotisation annuelle de 4 441.61 € et porte le montant annuel de la prime d'assurance à 33 426.21 €, soit 4.88 % de la masse salariale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant auprès de DEXIA SOFCAP.

### **4) CENTRE D'INFORMATION, DE DOCUMENTATION, D'ETUDE ET DE FORMATION DES ELUS : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION**

Monsieur le Maire propose le renouvellement de la convention existante avec le CIDEFE pour l'exercice 2009.

Il propose de signer cette convention pour la somme de 390 € par élu concerné, soit  $390 \times 4 = 1\,560$  €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention (M. Serge GAYET), autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le CIDEFE.

### **5) FINANCEMENT DES TRAVAUX DE REFECTION DE LA TOITURE DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS : MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 24 OCTOBRE 2008**

Monsieur le Maire explique que la délibération du 24 octobre 2008 précisait que la commune aurait à sa charge 25 % du montant H.T. des travaux, mais conformément au schéma départemental des opérations immobilières, la subvention versée par une collectivité doit correspondre à **25 % du montant H.T. définitif de l'opération.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour préciser la délibération prise le 24 octobre dernier dans ce sens et autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention à venir.

### **6) CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL : PLANTATION AUX ABORDS DE LA RD 906**

Monsieur le Maire explique que suite aux plantations d'arbres le long de la Route Départementale 906, il y a lieu de signer une convention avec le Conseil Général pour préciser les obligations de la commune concernant ces travaux, notamment la surveillance de l'état sanitaire des plantations, l'entretien, le remplacement le cas échéant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

### **7) TRAVAUX AVENUE DES SOURCES : AVENANT AU LOT AMENAGEMENTS PAYSAGERS (titulaire : ENTREPRISE TREYVE)**

Monsieur le Maire présente les conclusions de la Commission d'Appel d'Offres réunie mercredi 21 janvier dernier.

En ce qui concerne les travaux d'aménagement de l'Avenue des Sources, un avenant au lot espaces verts est à prévoir.

En effet, un élargissement de la bande verte de 1.50 m à 2 m a été réalisé pour permettre la plantation des arbres, ce qui a engendré une toile de recouvrement et de la terre végétale supplémentaire pour la somme de **3 958.76 € TTC**

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant

#### **8) TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG : MISSION SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE**

Monsieur le Maire explique que, dans le cadre des travaux d'aménagement des 3 places, nous avons l'obligation de solliciter un Coordonnateur Sécurité et protection de la Santé.

La Commission d'Appel d'Offres propose de signer un marché avec le **Cabinet DEBOST** de VICHY pour la somme de **4 650.05 € TTC**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant.

#### **9) TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG : ETUDE DE SOL**

Monsieur le Maire explique qu'une étude de sol est nécessaire pour assurer la sécurité de la reconstruction du marché couvert.

La Commission d'Appel d'Offres propose de retenir le cabinet **SIC INFRA 63** pour la somme de **4 843.80 € TTC**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant.

#### **10) LOCATION DES SALLES COMMUNALES : MODIFICATION DU MONTANT DE LA CAUTION DEMANDEE**

Monsieur le Maire fait état d'incidents survenus lors de la location de la salle LARBAUD, notamment au niveau de l'entretien des locaux après manifestation.

Il propose la modification du montant de la caution actuellement demandée qui est de 30 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le montant de la caution à 150 €, dit que cette caution sera demandée pour chaque location, gratuite ou payante et autorise la modification des règlements intérieurs correspondants.

#### **11) et 12) SAISON CULTURELLE 2009 : MISE EN PLACE D'UNE BILLETTERIE : FIXATION DES TARIFS DES CONCERTS ET ANIMATIONS PROPOSES**

Monsieur le Maire fait lecture du programme culturel et propose de fixer les tarifs des différents concerts proposés comme suit :

- Adulte : 8 €
- Enfant (-12 ans) : 5 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention (Mme Renée LEFEBVRE), autorise la fixation de ces tarifs comme proposé et donne son accord, à l'unanimité, pour la création de la régie de recettes correspondante.

Mr SALGUES souhaite que le programme culturel comporte un éditorial du Maire car le projet est porté par le Conseil Municipal dans son ensemble.

## **II. AFFAIRES FONCIERES**

#### **13) VENTE DE PARCELLES COMMUNALES**

Monsieur le Maire explique qu'une demande d'acquisition de parcelles communales nous est parvenue de la part de M. DEFFRADAS et Madame DERET riverains de la parcelle correspondant au nouveau passage réalisé pour joindre l'école primaire entre la Rue du Marché et la Rue du Commandant Romon.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à cette vente pour la somme de 3 256.40 € TTC pour la parcelle de 130 m<sup>2</sup> vendue à M. DEFFRADAS et 1 554.39 € TTC pour la parcelle de 62 m<sup>2</sup> vendue à Mme DERET.

## **IV AFFAIRES ADMINISTRATIVES**

### **14) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL : RECRUTEMENT D'UN ADJOINT TECHNIQUE 2° CLASSE**

Compte tenu de la charge de travail des Services Techniques et notamment des heures supplémentaires effectuées par Monsieur Xavier ARNOULT, il semble nécessaire de recruter un adjoint technique pour renforcer l'équipe des ateliers municipaux et également assurer l'astreinte toutes les quatre semaines. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à la création d'un poste d'adjoint technique 2° classe à temps complet.

## **V INFORMATIONS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'avancement du projet de construction d'une Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées (MARPA) et notamment des visites réalisées à MARCILLAT EN COMBRAILLE et CHEVAGNES ;

## **V QUESTIONS DIVERSES**

- Intervention de Monsieur MARCAUD qui signale que la sortie des véhicules depuis le cimetière du haut est dangereuse pour les piétons.

- intervention de Mr JARDILLER au sujet des logements sociaux présents sur notre commune et des précisions sur le projet initié par la société DOMOCENTRE

-intervention de Monsieur Thierry LEBON qui soulève le problème de l'entretien de la Maison des Associations. Monsieur le Maire répond que l'entretien de ces salles est à la charge des Associations utilisatrices.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.**